Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 081-218102978-20261026-2026_62-DE

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°62-2026

Nombre de Conseillers	**L'an deux mille vingt six et le vingt-six octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.**
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Date convocation 12/10/2026 Date d'affichage 12/10/2026	**ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS :** Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL
Secrétaire de séance : Paul MAJORAL	

OBJET : Délibération pour le renouvellement ENT-école en Occitanie et l'adhésion au groupement des commandes

Monsieur le Maire rappelle la description du projet :
Initié en 2022, le projet régional ENT-Ecole fédère aujourd'hui plus de 1300 collectivités du territoire Occitanie et plus de 2600 écoles sous leur responsabilité. Cet ENT (espace numérique de travail) enrichit les pratiques pédagogiques et offre aux écoles publiques et privées, comme aux collectivités, un canal de communication sécurisé avec les familles.

Ce service est actuellement proposé via un marché public porté par la région académique Occitanie. Cette mutualisation permet aux collectivités territoriales de bénéficier de conditions avantageuses (tarifs négociés, sécurité des données, formation et accompagnement des enseignants).

Afin d'assurer la continuité du service pour les quatre années scolaires à venir (septembre 2027-août 2031), la région académique Occitanie prépare le renouvellement de ce marché public.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention constitutive du groupement de commande avec la région académique Occitanie afin de permettre aux élèves, aux parents et à l'ensemble de la communauté éducative de continuer d'accéder à l'usage de cet environnement numérique de travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à L'UNANIMITÉ :

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 081-218102978-20261026-2026_62-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention constitutive du groupement de commande avec la région académique Occitanie afin de permettre aux élèves, aux parents et à l'ensemble de la communauté éducative de continuer d'accéder à l'usage de cet environnement numérique de travail.

Le Secrétaire,

Paul MAJORAL

Le Maire,

Yves CHAPRON